ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 12 OCTOBRE 2020

RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

A l'occasion de notre assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires et en ma qualité de trésorier, j'ai le devoir de vous présenter les comptes de notre association arrêtés au 31 décembre 2019.

Je vous rappelle que la comptabilité est tenue par le service comptable dirigé par Madame Catherine PERRET, gestionnaire, et qu'elle est établie en accord avec les dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables en notre qualité d'établissement privé à but non lucratif à caractère médico-social sous tutelle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les comptes de l'exercice ont été établis dans le respect du principe de prudence et selon la méthode dite des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Conformément aux exercices précédents la présentation des résultats de l'exercice 2019 est regroupée dans les comptes combinés de l'association qui comprennent les résultats des établissements CRP L'Englennaz, CRP et CPO La Passerelle, ainsi que les résultats de la Vie Associative.

Nous analyserons les comptes combinés de manière synthétique selon les tableaux présentés en annexe.

L'exercice 2019 est le deuxième exercice de mise en application du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) signé avec l'ARS le 04 juin 2018 pour une durée de 5 ans qui a rétroagit au 1er janvier 2018.

Nous vous rappelons que notre assemblée générale doit procéder à l'approbation des comptes et des résultats présentés ainsi que des résultats administratifs de chacun des établissements et de celui de la vie associative qui doivent être affectés spécifiquement.

Les principaux postes des comptes combinés sont les suivants :

1 – Bilan Actif :

Les immobilisations :

Le total des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à 9 245 295 € (en valeur nette amortissements déduits) et celui des immobilisations financières correspondant à des placements à 1 826 298 €, soit un total d'actif immobilisé net de 11 071 593 €.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles se sont élevées à 283 775 € et ont été autofinancées.

L'exercice a enregistré la cession du bâtiment de la Passerane en date du 10/05/2019, pour un prix de vente de 400 000 € alors que sa valeur nette comptable s'élevait à 40 693.07 €, atténuée par une provision pour dépréciation du même montant, soit une plus value réalisée de 400 000 €.

Les immobilisations financières se sont accrues de 1 200 000 € correspondant au placement en contrat de capitalisation des excédents de trésorerie.

L'actif circulant :

L'actif circulant s'élève à 6 4715 352 € contre 7 255 892 € en 2018 soit une diminution de 840 841 € justifiée principalement par une baisse des disponibilités en vous rappelant toutefois que nos excédents de trésorerie ont été placés en immobilisations financières pour 1200 000 € selon l'explication ci-dessus.

L'ensemble des fonds sont placés sur différents supports financiers sécurisés.

Le total du bilan en valeur nette s'élève à 18 176 576 €.

2 – Bilan Passif :

Les divers postes du Passif comprennent :

- **Les fonds associatifs qui s'élèvent à 15 805 825 € contre 15 010 274 € en 2018.**
  Ils comprennent :
  - les Fonds Propres pour 8 975 466 €
  - les Autres Fonds Associatifs pour 6 154 739 € dont le poste «Résultats sous contrôle de tiers financeurs» pour 202 661 € qui par principe seront à réintégrer aux résultats futurs.
- **Les provisions et fonds dédiés qui se situent à 418 595 € contre 791 976 € en 2018.**
  Cette diminution s'explique par la reprise des provisions devenues sans objet principalement suite à la cession de La Passerane
- **Les dettes qui se positionnent à 1 949 155 € contre 2 525 237 € en 2018 ; elles se composent :**
  - Des emprunts et dettes financières pour 1 053 759 € (emprunt de la Caisse des Dépôts)
  - De dettes fournisseurs pour 183 174 €
  - De dettes fiscales et sociales pour 587 388 €
  - De dettes diverses pour 117 757 €.

  La baisse des dettes trouve sa principale explication dans la régularisation sur l'exercice des avances CPAM de 501 371 € dues à une erreur sur l'année 2018.

3 – Compte de résultat :

Le compte de résultat fait apparaître les totaux suivants :

- **Total des produits d'exploitation : 6 016 612 € contre 5 275 414 € en 2018 soit une augmentation de 741 196 €.**

  Cette augmentation trouve son explication principale dans la reprise des provisions devenues sans objet sans contrepartie de charges pour 367 218 € (Passerane et prud'homme) et de l'augmentation pour 394 566 € des produits de tarification due à l'impact de la reprise des excédents antérieurs conformément au tableau ci-dessous alors que la dotation budgétaire CPOM est stable.

Note sur les dotations ARS

	2019 en KE	2018 en KE	Ecarts en KE
Dotation budgétaire CPOM	5 480	5 480	0
Actualisation	+41		+41
Reprise des excédents n-2	-116	-488	+372
Produits de l'exercice	**5 405**	**4 992**	**+413**

- **Total des charges d'exploitation : 5 637 086 € contre 5 685 757 € en 2018 soit une diminution de 48 671 €.**

Elles comprennent :

- Les autres achats et charges externe pour 1 180 423 € contre 1 219 397 en 2018, soit une diminution de 38 974 €.
- Les impôts et taxes qui s'élèvent à 304 772 € contre 255 525 € en 2018, soit une progression de 49 246 € due principalement à la non reconduction en 2019 du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires
- Les salaires et charges sociales qui s'élèvent à 3 337 727 € contre 3 348 628 € en 2018, soit une baisse de 10 901 €. L'effectif au 31/12/2019 s'établit à 73,80 ETP contre 74,97 ETP en 2018.
- Les dotations aux amortissements et provisions pour un montant de 809 301 € contre 854 240 € en 2018, soit une diminution de 44 937 €.

➢ **Par différence entre les produits et les charges, le résultat d'exploitation enregistre un excédent de 379 526 € contre un déficit de 410 343 € en 2018.**

- **Total des produits financiers : 19 709 € contre 27 489 € en 2018**. Ils correspondent à des intérêts perçus sur les placements.

- **Total des charges financières : 34 137 € contre 36 124 € en 2018** liées aux intérêts des emprunts évoqués ci-dessus**.**

➢ **Soit un déficit financier de 14 428 € contre un déficit de 8 635 € en 2018.**

- **Total des produits exceptionnels : 621 337 € contre 229 026 € en 2018** correspondant principalement à des produits de cession d'actif pour 402 448 € (la Passerane pour 400 000 €), des reprises de subventions pour 61 927 € et des reprises de provisions devenues sans objet sans contrepartie de charges pour 154 892 €.
- **Total des charges exceptionnelles : 304 410 € contre 21 563 € en 2018** correspondant principalement à des dotations aux provisions pour renouvellement d'immobilisation de 291 625 € suite au dégagement de la plus value de cession de La Passerane .

➢ **Par différence, le résultat exceptionnel est excédentaire de 316 926 € contre un excédent de 207 462 € en 2018.**

Après prise un compte de l'impôt de 3 405 € sur les revenus financiers, le résultat de l'exercice se solde par un excédent de 678 618 € (678 618,93 avec les centimes) contre un déficit de 217 607 € en 2018 (217 607,82 avec les centimes).

Sur la base des comptes des Etablissements et de la Vie Associative cet excédent net comptable est ventilé de la manière suivante :

	2019	2018
Vie Associative	102 926,76 €	-27 660,62 €
CRP L'Englennaz	206 752,30 €	-99 708,65 €
CRP La Passerelle	301 596,81 €	-63 780,85 €
CPO La Passerelle	67 343,06 €	-26 457,70 €
Soit au total	**678 618 93 €**	**-217 607,82 €**

Vous serez amené à vous prononcer sur l'affectation de ces résultats sous les conditions de détermination proposées ci-dessous aux paragraphes 8 et 9.

4 – Commentaire général, situation financière

L'excédent important de l'exercice est principalement justifié d'une part par des reprises de provisions devenues sans objet et sans contrepartie de charges sur l'exercice (impact total net 522 KE), ainsi que par la faible diminution des charges d'exploitation (-36 K€) et, d'autre part, par le constat de la plus value de la cession du bâtiment de la Passerane compensée partiellement par la dotation d'une provision pour renouvellement des immobilisations (plus value nette de 110 KE après déduction de la provision). Par ailleurs, la dotation budgétaire CPOM a été minorée de 116 K€ par la reprise des excédents des exercices antérieurs, ce qui a impacté le résultat à due concurrence.

Pour la Vie Associative l'excédent de 102 926 € provient essentiellement de la conservation d'une partie du prix de vente de La Passerane à hauteur de 110 346 € sur les 400 000 €, alors que 289 654 € ont été réaffectés à La Passerelle (CRP) pour tenir compte du droit de retour au tiers financeur sur les amortissements pris en charge. Les charges s'élèvent à 14 355 € contre 33 578 € pour 2018 ; cette baisse est principalement due aux honoraires et aux frais de déplacement des administrateurs ainsi qu'à la baisse de la taxe foncière et des assurances du fait de la cession de la Passerane au cours de l'exercice.

Pour l'Englennaz l'excédent de l'exercice de 206 752 € trouve sa principale justification par les reprises de provisions d'exploitation devenues sans objet (provision prud'homme pour 99 112 €) et sans contrepartie de charges ainsi que par un résultat exceptionnel excédentaire de 148 986 € justifié par des reprises de provisions pour 132 035 € (provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations et travaux de mise en sécurité).

Pour le CRP La Passerelle, l'excédent de l'exercice de 301 596 € trouve sa principale explication par la reprise de la provision pour démolition de la Passerane de 280 000 € devenue sans objet et sans contrepartie de charges du fait de la vente du bâtiment en l'état.

La situation financière des établissements et de la Vie Associative est saine et excédentaire : les disponibilités (y compris comptes sur livret mais hors placements en contrat de capitalisation) s'élèvent à 6 182 730 € ; on notera l'accroissement de la trésorerie de 376 047 €.

On peut cependant remarquer que ces disponibilités génèrent de faibles produits financiers du fait de la baisse de rémunération des capitaux placés et de l'obligation de prudence qui nous est faite.

On observera que nos dettes à court terme et nos obligations d'employeur sont largement couvertes par nos disponibilités.

5 - Prévisions d'activité de l'année 2020 et des 2 années suivantes (produits de tarification)

La contractualisation du CPOM implique une régularité de la dotation annuelle sur les 3 prochains exercices. De ce fait et par principe, elle est acquise pour un montant de 5 480 433 € par an et bénéficie d'une actualisation dont le montant pour 2020 a été arrêté par l'ARS à 5 573 438.69 €.

Face à ces ressources, nous continuerons nos missions principales et engagerons, en outre, la mise en œuvre des actions décrites au sein du CPOM en assurant le développement de notre activité.

6- Impacts de la situation sanitaire liée au Covid-19

Nous vous rappelons que la crise sanitaire liée au Covid-19 a contraint le gouvernement à prendre des mesures de confinement de la population et de restriction des activités économiques et, en outre, lui a imposé de prendre d'importantes mesures de soutien.

Cette situation sanitaire a contraint l'AISP à fermer ses établissements et à suspendre ses activités tout en assurant le suivi pédagogique et médicosocial de ses stagiaires à distance alors que les dotations reçues de la CPAM ont été maintenues avec l'assurance qu'elles ne connaîtront pas de baisse liée à la diminution de l'activité.

Ce maintien des dotations a permis le paiement des salaires de l'ensemble du personnel et aucun chômage partiel n'a été mis en œuvre ; parallèlement l'association s'est acquittée régulièrement de l'ensemble de ses dettes fournisseurs et autres tiers sociaux et fiscaux ainsi que de ses échéances d'emprunt.

Devant cette situation, il a été estimé qu'à la date d'établissement des comptes il n'existait pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation et que l'association serait en mesure de faire face à ses échéances financières pour l'exercice en cours.

L'ensemble de cette analyse a été décrite dans l'Annexe aux Comptes annuels proposée à la certification du commissaire aux comptes.

Les impacts prévisionnels de cette situation sur les produits de l'exercice 2020 devraient être non significatifs du fait du maintien des dotations budgétaires, seuls certains produits faiblement significatifs pour l'équilibre d'exploitation devraient être affectés. Par ailleurs, certaines charges liées au contexte de lutte contre le Covid -19 (fournitures médicales, etc.) pourraient enregistrer des progressions, mais contenues, alors que d'autres charges telles que la fourniture des repas, fournitures d'activité de formation, l'énergie et l'eau (etc.) pourraient enregistrer des baisses importantes durant la période de fermeture pour confinement.

A ce jour, après sa fermeture pour congé, l'AISP a repris normalement son activité le 17 août 2020 et rouvert ses formations en accueillant l'ensemble de son personnel et les stagiaires et ceci dans le respect des mesures sanitaires imposées par la lutte contre le Covid-19.

A ce jour, il n'a pas été relevé d'évènements majeurs pouvant avoir un impact significatif sur l'activité.

7 - Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Après constat de l'état dégradé de la résidence dite de la Villa, il a été décidé de procéder à sa vente pour un prix de 600 000 € conformément aux décisions du conseil d'administration du 09 janvier 2020; en outre et préalablement, il été décidé d'une division parcellaire en réduction de la surface du terrain affecté à cette résidence.

Les impacts financiers et comptables de cette cession figureront dans les comptes de l'exercice 2020.

En outre, nous avons engagé auprès du cabinet d'architecte Geronimo une étude de faisabilité de nouvelles constructions d'hébergement et de salles de cours afin de rassembler les hébergements des stagiaires autour des bâtiments actuels pour en optimiser la gestion et de libérer les hébergements de la résidence Jacques de Guigné de manière à en assurer un autre emploi ; ce projet comporte en complément le réaménagement des chambres anciennes du bâtiment de La Ruche.

Votre conseil d'administration du 2 juillet 2020 a été saisi de ce projet présenté par le cabinet d'architecte et s'est prononcé pour l'approfondissement des études engagées en notant la nécessité de rénovation des hébergements de l'ancien bâtiment et en demandant d'interroger l'ARS sur les besoins en hébergement du territoire pour assurer le réemploi de la résidence de Jacques de Guigné.

Le budget prévisionnel approché pourrait dépasser 8 M€.

Il nécessitera, en conséquence, des ressources de financement internes comme externes importantes justifiant la proposition d'affectation des résultats administratifs 2019 au poste de Réserves pour investissements.

8 – Détermination des résultats administratifs à affecter

Les résultats administratifs à affecter sont déterminés après imputation des reprises des résultats de 2017 en instance d'affectation ainsi que de l'impact des reprises et imputations des dépenses non opposables aux tiers financeurs, à savoir :

Etablissements	Résultat comptable 2018	Report à Nouveau en Instance d'Affectation : *Reprise des excédents administratifs 2017*	Excédents mesures exploitation *Affectation des RAN créditeurs*	Dépenses non opposables au financeur : *Variation de la provision pour congés payés*	Autres dépenses non opposables aux financeurs : *Reprise prov. démolition refusées*	Résultat administratif à affecter
Vie Associative	102 926,30 €					102 926,30 €
CRP L'Englennaz	206 752,30 €	81 288,92 €	9 531,78 €	-2 499,87 €		295 073,13 €
CRP La Passerelle	301 596,81 €	16 934,43 €	17 149,96 €	-5 198,84 €		330 482,36 €
CPO La Passerelle	67 343,06 €	17 944,75 €		6 524,07 €	-55 000,00 €	36 811,88 €
Totaux	**678 618,93 €**	**116 168,10 €**	**26 681,74 €**	**-1 174,64 €**	**- 55 000,00 €**	**765 294,13 €**

9 - Proposition d'affectation des Résultats :

En fonction des résultats déterminés ci-dessus il est proposé à l'Assemblée Générale de statuer sur les affectations suivantes :

- ✓ **Vie Associative** : Affectation de l'excédent de 102 926,76 € au poste de Report à Nouveau.
- ✓ **CRP L'Englennaz :** Affectation de l'excédent de 295 073,13 € au poste de Réserve pour investissements.
- ✓ **CRP La Passerelle** : Affectation de l'excédent de 330 482,36 € au poste de Réserve pour investissements.
- ✓ **CPO La Passerelle** : Affectation de l'excédent de 36 811,88 € au poste de Réserve pour investissements.

10 – Conventions conclues entre l'association er ses administrateurs

Conformément à l'article L612-5 du code de commerce vous serez appelés à approuver les conventions conclues entre l'association et ses administrateurs qui seront portées à votre connaissance par le commissaire aux comptes à l'occasion de la lecture de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Nous vous remercions de votre attention et de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Le Trésorier de l'A.I.S.P.
Dominique BOIS

Annexes jointes :
Bilan synthétique comparé sur 2 ans
Comptes de résultat par établissement et comptes combinés comparés sur 2 ans

AISP

Association pour l'Insertion Socio-Professionnelle

Déclarée à la préfecture de Haute Savoie en date du 15 février 2006
sous le numéro

Siège social :

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS
A l'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 OCTOBRE 2020

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du procès verbal de l'AG du 06 JUIN 2019 approuve le dit procès verbal.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral de la présidente de l'association, approuve le dit rapport

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du trésorier de l'Association ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé et les explications qui lui ont été apportées, approuve les comptes de l'exercice 2019 qui présente un total de bilan 18 176 576,74 € et un excédent de 678 618,93 €.

Quatrième résolution :

Sur proposition du trésorier, l'assemblée générale approuve l'affectation des résultats de l'exercice qui s'établit de la manière suivante :

Vie associative

Résultat comptable	Excédents	102 926,30 €
A rajouter :	Reprise des excédents 2017	0 €
	Excédents /mesures d'exploitation	0 €
A déduire :	Dépenses non opposables	0 €
Résultat administratif	**Excédent à affecter**	**102 926,30 €**

Affectation au poste de Report à Nouveau pour 102 926,30 €

CRP L'Englennaz

Résultat comptable	Excédent	206 752,30 €
A rajouter :	Reprise des excédents 2017	81 288.92 €
	Excédents /mesures d'exploitation	9 531,78 €
A déduire :	Dépenses non opposables	-2 499,87 €
Résultat administratif	**Excédent à affecter**	**295 073,13 €**

Affectation au poste de Réserves pour investissement pour 295 073,13 €

CRP La Passerelle

Résultat comptable	Excédent	301 596,81 €
A rajouter :	Reprise des excédents 2017	16 934,43 €
	Excédents /mesures d'exploitation	17 149,96 €
A déduire :	Dépenses non opposables	- 5 198,84 €
Résultat administratif	**Excédent à affecter**	**330 482,36 €**

Affectation au poste de Réserves pour investissement pour 330 482,36 €

CPO La Passerelle

Résultat comptable	Excédent	67 343,06 €
A rajouter :	Reprise des excédents 2017	17 944,75 €
	Excédents /mesures d'exploitation	0
A déduire :	Dépenses non opposables	6 524,07 €
	Autres dépenses non opposables	-55 000,00 €
Résultat administratif	**Excédent à affecter**	**36 811,88 €**

Affectation au poste de Réserve pour investissement pour 36 811,88 €

Cinquième résolution :

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs sur la gestion de l'exercice écoulé.

Sixième résolution :

Après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions conclues entre les administrateurs et l'association, l'assemblée prend acte de l'absence de conventions nouvelles et approuve les conventions conclues antérieurement qui ont été reconduites sur l'exercice, à savoir :

- Prise en charge d'une assurance RC souscrite auprès de …..au profit des administrateurs pour un montant total de …. Euros.
- Remboursement en 2019 des frais de déplacements pour les montants suivants :

Septième résolution :

Après avoir entendu les exposés sur l'activité des établissements et services ainsi que les informations relatives ……
L'assemblée générale prend acte de ces exposées et informations.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est ensuite procédé, conformément à l'article 9 – titre 1, des statuts de l'association, au renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration de l'Association. En conséquence ….. sièges sont à pourvoir outre les administrateurs démissionnaires.

Sont administrateurs sortants :

Sont administrateurs démissionnaires :

Ont fait acte de candidature :

Aucun autre candidat ne se présentant, il est procédé aux élections.

Huitième résolution :

L'assemblée prend acte de la sortie et de la démission des administrateurs désignés ci-dessus soit au total …. postes d'administrateurs vacants ainsi que des …. candidatures pour les postes à pourvoir.

L'Assemblée Générale procède à l'élection, à bulletin secret, des nouveaux administrateurs.

Suite au dépouillement des votes les nouveaux administrateurs suivants sont élus :

Cette résolution mise aux voix est adoptée (rejetée) à ……

AISP - AG du 12 octobre 2020 - BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF en €	2019	2018	Ecarts
Immobilisations incorporelles nettes	33 616	47 806	-14 190
Immobilisations corporelles nettes	8 700 974	9 197 489	-496 515
Immobilisations financières nettes	3 026 634	1 826 298	1 200 336
Total actif immobilisé	**11 761 224**	**11 071 593**	**689 631**
Créances	158 210	138 959	19 251
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	6 182 730	7 006 683	-823 953
Charges constatées d'avance	74 412	110 252	-35 840
Total actif circulant	**6 415 352**	**7 255 894**	**-840 542**
TOTAL ACTIF	**18 176 576**	**18 327 487**	**-150 911**

PASSIF en €	2019	2018	Ecarts
Fonds associatifs			
Fonds associatifs propres	8 975 466	8 690 340	285 126
Résultat de l'exercice	678 619	-217 607	896 226
Fonds associatifs avec droit de reprise	202 662	705 397	-502 735
Subv. investiss.sur biens non renouvel.	866 851	895 960	-29 109
Provisions réglementées	5 085 227	4 936 184	149 043
Total fonds associatifs	**15 808 825**	**15 010 274**	**798 551**
Provisions et Fonds dédiés	**418 595**	**791 976**	**-373 381**
Dettes			0
Emprunts	1 053 759	1 119 454	-65 695
Avances et acomptes		501 371	-501 371
Fournisseurs	183 174	227 588	-44 414
Dettes fiscales et sociales	587 389	562 192	25 197
Dettes /immobilisations et divers	117 758	114 632	3 126
Produits constatés d'avance	7 076	0	7 076
Total des dettes	**1 949 156**	**2 525 237**	**-576 081**
TOTAL PASSIF	**18 176 576**	**18 327 487**	**-150 911**

AISP - AG du 12 Octobre 2020 - COMPTES DE RESULTAT 2019 PAR ETABLISSEMENTS

en €	Vie associative	l'Englennaz CRP	La Passerelle		Tptal Comptes Combinés 2019	Comptes Combinés 2018	Variation
			CRP	CPO			
PRODUITS D'EXPLOITATION							
Dotation budgétaire CPOM		2 522 123	2 527 858	430 451	5 480 433	5 480 433	0
Actualisation		18 916	18 959	3 228	41 103	0	41 103
Reprise des excédents antérieurs (n-2)		-81 289	-16 934	-17 945	-116 168	-488 299	372 131
Produits de l'exercice	**0**	**2 459 750**	**2 529 883**	**415 734**	**5 405 368**	**4 992 134**	**413 234**
Product. vendue (principalement ventes de repas)		67 071	93 945		161 016	170 882	-9 866
Collectes/cotis et autres produits	260	13 060	13 008	8 039	34 367	51 757	-17 390
Reprises sur amort. et provis. exploitation		142 902	284 959		427 861	60 642	367 219
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**260**	**2 682 783**	**2 921 795**	**423 773**	**6 028 611**	**5 275 415**	**753 196**
CHARGES D'EXPLOITATION							
Autres achats et chagers externes	10 037	591 834	537 932	52 619	1 192 422	1 219 397	-26 975
Impots et Taxes	3 937	139 800	129 993	31 043	304 773	255 526	49 247
Salaires et traitements		1 093 556	1 000 665	230 916	2 325 137	2 247 748	77 389
Charges sociales		472 772	441 176	98 643	1 012 591	1 100 881	-88 290
Dotation aux amortissemets	381	327 135	469 659		797 175	825 307	-28 132
Dotation aux provisions		0	12 127		12 127	28 933	-16 806
Auitres charges		4 807	53		4 860	7 965	-3 105
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**14 355**	**2 629 904**	**2 591 605**	**413 221**	**5 649 085**	**5 685 757**	**-36 672**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-14 095**	**52 879**	**330 190**	**10 552**	**379 526**	**-410 342**	**789 868**
Produits financiers	7 399	6 070	6 239		19 708	27 489	-7 781
Charges financières			34 138		34 138	36 124	-1 986
RESULTAT FINANCIER	**7 399**	**6 070**	**-27 899**	**0**	**-14 430**	**-8 635**	**-5 795**
RESULTAT COURANT	**-6 696**	**58 949**	**302 291**	**10 552**	**365 096**	**-418 977**	**784 073**
Prod. except./opérations capital	110 550	25 061	274 044	56 789	466 444	56 401	410 043
Prod. except./reprise provision		132 036	22 857		154 893	172 625	-17 732
Charges except/opérations capital		0	475		475	320	155
Dotations except. Amort et provisions		8 111	295 824		303 935	21 243	282 692
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**110 550**	**148 986**	**602**	**56 789**	**316 927**	**207 463**	**109 464**
Impots	927	1 183	1 297		3 407	6 093	-2 686
EXCEDENT OU DEFICIT	**102 926**	**206 752**	**301 596**	**67 343**	**678 618**	**-217 607**	**896 225**
DETERMINATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF							
Reprise des excédents n-2		81 288	16 934	17 944	116 166	488 299	-372 133
Affectation des RAN créditeurs		9 532	17 150		26 682	12 706	13 976
Variation provision congés payés		-2 499	-5 198	6 524	-1 173	6 626	-7 799
Reprise provision démolition (Passerane)				-55 000	-55 000		-55 000
RESULTAT ADMINISTRATIF A AFFECTER	**102 926**	**295 073**	**330 482**	**36 811**	**765 294**	**290 024**	**475 270**